



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation</b> 13.04.2018</p> <p><b>Date d'affichage</b> 17.04.2018</p> <p><b>Nombre de Conseillers</b></p> <p>en exercice : 35</p> <p>présents : 23</p> <p>votants : 34</p> <p><b>OBJET</b></p> <p><b>01 – Adhésion au groupement de commandes relatif à l'entretien annuel des terrains synthétiques et des terrains engazonnés lancé par Grand Paris Sud</b></p>	<p>L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.</p> <p><b>Présents</b> M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – M. JC. SIBERT – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme MC. BARTHES – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.</p> <p><b>Absents représentés</b> Mme G. RACKELBOOM par Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH par Mme MM. SALLES – Mme F. SAVY par M. B. BAILLY – Mme M. FLEURY par M. Y. LERAY – Mme D. REDSTONE par M. P. SEDARD – M. BAFFIE par M. F. BOURDEAU – Mme N. GILLES par M. J. HOARAU – M. D. VIGNEULLE par M. C. GHIS – Mme D. LABORDE par M. G. ALAPETITE – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – Mme KD. MAKOUTA par Mme M. LAFFORGUE.</p> <p><b>Absent</b> M. M. HAMDANI.</p> <p>Madame Catherine KOZAK a été élue secrétaire de séance.</p> <p>VU l'article L1414-3 du Code général des collectivités territoriales,</p> <p>VU l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,</p> <p>VU l'avis de commission municipale, Administration Finances,</p> <p>CONSIDERANT que la communauté d'agglomération Grand Paris Sud se propose de coordonner un groupement de commandes pour l'entretien des terrains synthétiques et engazonnés,</p> <p>ENTENDU l'exposé des rapporteurs,</p>
--	--

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes annexé à la présente délibération.

AUTORISE l'adhésion de la Commune de Combs-la-Ville au groupement de commandes.

AUTORISE le représentant de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud à signer les marchés et/ou accords-cadres issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 24 avril 2018

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 34  
Contre : -  
Abstentions : -

*La présente délibération peut faire l'objet :  
D'un recours administratif adressé au Maire par lettre recommandée avec avis de réception dans les deux mois qui suivent sa notification et/ou son affichage ;  
D'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou son affichage. Ce délai est interrompu et conservé au profit du demandeur en cas de recours administratif préalable.*